

## **Déclaration du Comité de Suivi de l'Accord du 3 juillet 2013 sur l'organisation des élections législatives de 2013 en Guinée**

Lue par Mr Djinnit Said, Facilitateur international du dialogue inter-Guinéen, devant les médias et en présence des membres du Comité de Suivi, le 19 octobre 2013

1- Le Comité de Suivi a pris connaissance de la publication par la CENI, le vendredi 18 Octobre 2013, des résultats provisoires du scrutin du 28 Septembre 2013.

2- Le Comité de Suivi saisit cette opportunité pour réitérer ses félicitations aux citoyens Guinéens pour le civisme et la dignité dont ils ont fait preuve à l'occasion du scrutin du 28 Septembre qui s'était déroulé dans le calme et la tranquillité. Il félicite également tous les acteurs engagés dans la compétition électorale et rend hommage à tous ceux qui ont apporté leurs concours dans l'organisation et le déroulement du scrutin ainsi que dans les opérations de vérification et de totalisation des résultats provisoires du scrutin.

3- Le Comité de Suivi renouvelle son appel à la retenue aux parties concernées et les encourage à maintenir le calme et la tranquillité qui prévalent à Conakry et dans le reste du pays depuis le scrutin. Le Comité de Suivi invite les partis politiques qui ont pris part au scrutin à faire usage des voies de recours judiciaire pour le règlement du contentieux électoral. A cet égard, le Comité de Suivi se réjouit de l'accueil favorable réservé par les partis à son appel en vue de recourir aux voies légales en cas de contestation.

4- Le Comité de Suivi rappelle la recommandation faite par les représentants de la Communauté internationale le 8 Octobre 2013 à la CENI en vue de dresser un rapport circonstancié sur chacun des cas de manquement et d'irrégularités relevés et de les transmettre à la Cour Suprême dans le délai le plus court possible après la proclamation des résultats provisoires. Le Comité de Suivi exprime son attente d'un traitement rigoureux et impartial de ces cas ainsi que de tous les recours qui pourraient être introduits par les parties concernées.

5- Le Comité de Suivi réitère sa demande à la CENI en vue de la publication des résultats provisoires par bureau de vote dans les meilleurs délais et au plus tard avant la fin du délai légal de dépôt des recours.

6- Le Comité de Suivi a convenu de tenir sa réunion finale après la proclamation définitive des résultats par la Cour Suprême.

Conakry, le 19 Octobre 2013

Note: Le Comité de Suivi a été établi pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord du 3 juillet 2013 sur l'organisation des élections législatives en Guinée. Il est présidé par le facilitateur international Said Djinnit. Il comprend le Collège des facilitateurs, les représentants de la communauté internationale (CEDEAO, UE, OIF, Etats Unis d'Amérique, France, Nations Unies) ainsi que des représentants de la CENI, du ministère de l'Administration du territoire, de la mouvance Présidentielle, et de l'Opposition.